



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3766

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Sécurisation du refoulement de la station relais Ormes-Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3766**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Sécurisation du refoulement de la station relais Ormes-Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le réseau de Bussière Jardinière assure la distribution d'eau potable sur les Communes de Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or. Il est constitué d'une station relais (Ormes-Bussière) alimentée par le Haut service Crépieux Bruyère principalement depuis le réservoir des Greffières, et de 2 réservoirs (La Bussière et La Jardinière).

La station relais ne dispose que d'un unique refoulement vers les 2 branches est et ouest de la boucle principale alimentant les réservoirs de Bussière et Jardinière. En cas de défaillance sur ce refoulement, dont les conduites sont difficiles d'accès car situées sous des parcelles privées, la station ne peut plus alimenter le réseau de Bussière Jardinière et la distribution d'eau est interrompue.

Il est nécessaire de modifier et renforcer le réseau de refoulement en aval de la station pour sécuriser le service d'eau potable sur ces communes.

II - Description du projet

Le projet prévoit les travaux suivants sur la Commune de Saint Cyr au Mont d'Or :

- la pose sur 500 m linéaires d'une nouvelle canalisation de refoulement ouest en fonte ductile DN350, depuis la station Ormes-Bussière jusqu'au détendeur des Greffières en passant sous la route de Lyon, la montée des Écureuils et le chemin des Greffières, en remplacement des 2 conduites de l'actuel refoulement ouest en DN200 et DN350,
- la pose sur 420 m linéaires d'une conduite d'adduction/distribution nord en fonte ductile DN250 sous la route de Lyon, depuis la station Ormes-Bussière et jusqu'au poteau incendie n° 4335 situé à proximité du square Antoine Forêt, en remplacement de l'actuelle conduite d'adduction/distribution nord en DN150,
- les travaux de modification du génie civil de la chambre à vannes de la station Ormes-Bussière pour le raccordement des 2 nouvelles canalisation,
- le comblement des anciennes conduites abandonnées,
- l'adaptation des dispositifs de gestion des phénomènes transitoires aux modifications apportées aux réseaux.

Ces travaux comprennent également l'ensemble des ouvrages et équipements hydrauliques associés, ainsi que la reprise des branchements existants.

La distribution des particuliers sera maintenue pendant la durée des travaux.

III - Coût du projet

	2019	2020	Total
dépenses pour le projet en € HT (hors autorisation de programme études)	12 000 (études)	1 070 000 (travaux)	1 082 000

Le montant total de l'autorisation de programme sur le budget annexe des eaux est porté à 1 100 000 € HT en raison de l'individualisation partielle de 18 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études de la direction développement urbain et cadre de vie (DDUCV).

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge des services de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de sécurisation du refoulement de la station relais Ormes-Bussière à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 1 082 000 € HT, en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 12 000 € HT en 2019,
- 1 070 000 € HT en 2020,

sur l'opération n° 1P20O5585.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 100 000 € HT, en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 18 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.